

Planète ENR	51 500,00 € HT
Soit un total de	51 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable au devis de Planète ENR pour un montant 51 500,00 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis.

5-Devis travaux de peinture – Bâtiments publics

Monsieur le Maire donne lecture de 2 devis pour la réalisation de travaux de peinture sur les bâtiments publics :

	GUILLEMET PEINTURE	CLAUDE BETARD PEINTURE
Salon de coiffure	580,00 € HT	7 449,00 € HT
Logement 9A	1 710,00 € HT	
Logement 9B	2 920,00 € HT	
Logement 9C	3 970,00 € HT	
Mairie	3 365,00 € HT	3 450,00 € HT
TOTAL	12 545,00 € HT	10 899,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide
-d'EMETTRE un avis favorable au devis de l'entreprise de Claude Betard Peinture pour un montant de 10.899,00 € HT
-d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis.

6-Personnel Communal : Définition du ratio de promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

. Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 19 avril 2021,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De FIXER** le taux d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 100 %
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

7-Personnel Communal : Définition du ratio de promotion au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

. Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 19 avril 2021,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De FIXER** le taux d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 100 %
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

8-Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-De SUPPRIMER les postes suivants au 31 mai 2021 :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 28,00 H / semaine
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35,00 H / semaine

-De CREER les postes suivants au 1^{er} juin 2021 :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 28,00 H / semaine
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35,00 H / semaine

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents

9- Participation aux frais de fonctionnement RASED

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'EMETTRE** un avis favorable à une participation communale aux frais de fonctionnement à hauteur d'un euro par enfant scolarisé pour l'année scolaire 2020-2021 pour le RASED (Base : l'effectif à la rentrée scolaire 2020-2021),
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme sur le compte de la Mairie de Fontenay-le-Comte,
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et notamment la convention avec la ville de Fontenay-le-Comte.

10- Baux ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de 2 demandes de modification des baux ruraux en cours :

- Demande de M.BERNARD Germain
- Demande de Mme SICLON Catherine

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'EMETTRE** un avis favorable aux modifications sur le bail initial
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents.

11- Déchets sauvages

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de SANCTIONNER** financièrement les personnes qui déposent des ordures ménagères, cartons, bouteilles plastiques etc... dans des endroits non adaptés ;
- de FIXER** l'amende à 300,00 € pour ces dépôts sauvages à partir de ce jour ;
- d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire au nom de la commune. Le Trésor Public sera chargé du recouvrement de la somme après notification de la présente délibération.

12- Droit de préemption urbain

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle ZP 177 (bâti), située "18 Chemin de La Vigne aux Hommes" d'une superficie de 1280 m²,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Charlie PROT de SAINT-HILAIRE-DES-LOGES (Vendée).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 777 (bâti) et AB 778 (non bâti), situées "7 Rue du RDV" d'une superficie totale de 1107 m²,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Laurent MOMPERT de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle AB 822 (bâti), située "6 Square des Piérides" d'une superficie de 534 m²,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Patricia BILLON-MICHAUD de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-**RENONCE** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 36 (non bâti), AB 37 (bâti) et AB 868 (bâti), situées "Rue de la Rabatelière" d'une superficie totale de 122m²,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par l'Office Notarial de L'HERMENAULT (Vendée).

13-Questions diverses

Fin de la séance : 22H30

**Le Maire,
Yves BAUDRY**